

## CHARTE DES TEMPS COLLECTIFS RAM DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE ET SAÔNE

La crise sanitaire de Covid-19 nécessite de mettre en place un protocole d'accueil dans le respect des règles édictées par le Guide ministériel "Covid-19 – Modes d'accueil du jeune enfant Rentrée 2020" en date du 30 août 2020.

Le respect de ces consignes nationales sont indispensables pour permettre l'accueil des assistantes maternelles du territoire de la Communauté de communes Bresse et Saône et les enfants dans le cadre des temps collectifs proposés au sein des Relais assistants maternels à Bâgé-Dommartin, Pont-de-Vaux et Replonges, dès lors que le département reste "en zone épidémie sous contrôle".

### 1/ L'ORGANISATION

- ◆ Le regroupement en Ram est possible de même que les activités avec plusieurs assistantes maternelles dans des lieux autorisés à accueillir du public. Comme auparavant, les temps collectifs se déroulent donc les mardis, jeudis et vendredis matin hors période de vacances scolaires ; de 9h à 11h à Pont-de-Vaux et de 8h45 à 11h15 à Bâgé-Dommartin et Replonges.
- ◆ Les enfants de différents groupes peuvent désormais être réunis "ponctuellement".
- ◆ La capacité d'accueil n'évolue pas : un groupe pouvant être constitué de 30 enfants. Les inscriptions sont donc limitées à 20 adultes et enfants à Pont-de-Vaux et 28 adultes et enfants à Bâgé-Dommartin et Replonges.
- ◆ Il est par ailleurs préconisé de favoriser les espaces extérieurs.

### 2/ LES MESURES D'HYGIENE

#### ◆ LE MASQUE

Le port du masque sera **obligatoire pour les adultes** durant le temps collectif. Même si la distanciation d'un mètre est physiquement possible.

Les enfants de 0 à 3 ans ne portent pas de masque.

#### ◆ LE LAVAGE DES MAINS

- Les assistantes maternelles devront utiliser la solution de gel hydro-alcoolique mise à disposition à leur arrivée dans la structure.
- Une fois déshabillés et déchaussés, les enfants iront également se laver les mains à leur arrivée, avant le goûter (s'il y en a un), avant l'activité et au départ. Chaque assistante maternelle disposera d'une serviette pour ses enfants qu'elle a en charge pour la durée du temps collectif.

#### ♦ LES CHAUSSURES

Le port des chaussures est interdit dans la salle du Ram autant pour les adultes que pour les enfants. Des sur-chaussures sont mises à disposition si besoin.

#### ♦ LE TELEPHONE PORTABLE

Le téléphone portable pouvant être source de contamination, il devra rester dans les sacs à main. Les animatrices se chargent de la prise des photos.

### 3/ LES MESURES D'ENTRETIEN

♦ Jeux et matériels sont nettoyés et désinfectés après chaque temps collectif. Il en va de même pour le mobilier et les structures permanentes de la salle du Ram.

Une attention particulière sera portée sur les poignées de portes et les interrupteurs.

♦ Les assistantes maternelles devront nettoyer et désinfecter le plan de change après chaque utilisation. Une solution nettoyante-désinfectante sera mise à disposition avec des lingettes.

♦ Les lits seront désinfectés après chaque usage. Le nombre d'enfants à coucher est limité au nombre de lits disponibles.